

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le quatorze janvier 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

Conseillers absents : Eric RETAILLEAU, Sylvie BOUDAUD

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

-----  
**2026-04-04 – LOTISSEMENT « LES JARDINS DU PÂTI 2 » - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE**

Dans le cadre de la création du futur lotissement « les Jardins du Pâti 2 » et de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il convient d'établir avec ENEDIS une convention de servitudes pour permettre l'étude de faisabilité de l'enfouissement de la ligne électrique.

Vu le projet de convention de servitudes ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à passer avec ENEDIS,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 20/01/2026  
Qualité : Maire de Saint Mars la  
Réorthé

